



**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 11 AVRIL 2023**

Nombre de membres composant le Conseil 33  
Nombre de membres présents à la séance 28  
Nombre de membres représentés 5  
Nombre de membres non représentés 0

Le mardi 11 avril 2023 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

**ETAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Luisa DOLOGUELE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Madame Luisa DOLOGUELE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Madame Murielle VILLETTELLE

**PRÉSIDENT DE SÉANCE :** Monsieur Olivier DOSNE

**DELIBERATION N° 13**

**BUDGET ANNEXE DU CINÉMA - EXERCICE 2023 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

**PREAMBULE - Monsieur Francis SELLAM, 1er Adjoint au Maire délégué aux finances, aux ressources humaines et au logement**

Mes chers collègues,

Le budget primitif 2023 du cinéma est équilibré en dépenses et en recettes à 254 007 €. Ces prévisions intègrent les résultats de l'exercice 2022 que nous venons de voter. Ce budget 2023 se décompose ainsi :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

*(équilibrée en dépenses et en recettes à 157 852,00 €)*

## LES DÉPENSES

- Charges à caractère général (chapitre 011) 45 150,00 €

Ce chapitre comprend les dépenses courantes nécessaires à l'exploitation du Cinéma. C'est sur ce chapitre que sont imputés les locations de films (18 000 €) et les frais de maintenance du matériel de projection (7 200 €). Un budget de 1 000 € est également prévu pour les animations.

- Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) 108 000,00 €

Le budget annexe du Cinéma rembourse au budget principal de la commune les dépenses engendrées par la mise à disposition de personnel par la Ville.

- Autres charges de gestion courante (chapitre 65) 400,00 €

Ce chapitre comprend notamment l'hébergement d'une solution informatique pour la mise en place d'un système d'audiovision.

- Charges exceptionnelles (chapitre 67) 200,00 €

Une somme est prévue pour faire face à des dépenses exceptionnelles.

- Opérations d'ordre de transfert entre les sections (chapitre 042) 4 102,00 €

Il s'agit des dotations aux amortissements qui constatent annuellement la dépréciation des biens mobiliers acquis sur une durée de vie normale. A l'issue de leur cycle d'amortissement, ces biens mobiliers pourront faire l'objet d'un renouvellement.

Compte tenu des nouvelles règles d'amortissement issues de la nomenclature M57, ce montant sera nécessairement augmenté par décision modificative, en fin d'année, pour tenir compte des amortissements *au prorata temporis* des acquisitions réalisées en 2023.

## LES RECETTES

- Produits des services, du domaine et ventes (chapitre 70) 40 000,00 €

Les produits issus de la vente des billets de cinéma sont imputés dans ce chapitre.

- Dotations et participations (chapitre 74) 115 097,00 €

Cette recette correspond à la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la Ville. Elle est en nette augmentation par rapport à 2022 (+ 9 445 €).

- Opérations d'ordre de transfert entre les sections (chapitre 042) 2 755,00 €

Il s'agit des écritures comptables liées à la reprise des subventions d'équipement perçues lors de la numérisation du cinéma pour un montant de 987,00 €.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

(équilibrée en dépenses et en recettes à 96 155,00 €)

## LES DÉPENSES

- Immobilisations corporelles (chapitre 21) 93 400,00 €

En 2023, il est prévu les acquisitions suivantes :

- un système d'audio-description (3 000 €),
- un nouveau projecteur laser (90 000 €),
- un lecteur blue ray professionnel (400 €).

- Opération d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) 2 755,00 €

Il s'agit des écritures d'amortissement qui sont le pendant du chapitre 042 en recettes de fonctionnement.

## LES RECETTES

- Subventions d'investissement (chapitre 13) 19 335,13 €

La commune versera une subvention de 19 335,13 € afin de financer l'acquisition du nouveau projecteur.

- Opérations d'ordre de transfert entre les sections (chapitre 040) 4 102,00 €

Ce chapitre est le pendant du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

- Résultat d'investissement reporté (chapitre 001) 72 717,87 €

Comme nous l'avons constaté dans la précédente délibération, le budget annexe du Cinéma a dégagé un résultat excédentaire en 2022.

Je vous propose donc d'adopter le budget annexe du cinéma pour l'exercice 2023.

Principaux textes réglementaires	- nomenclature comptable M57 - articles L.2311-5 et R.2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales
Principaux documents de référence	- projet de budget primitif pour l'exercice 2023 avec reprise des résultats 2022

A reçu un avis favorable en Commission Finances, Solidarité et Sécurité du 03/04/2023

## LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

Pour	29	Monsieur Olivier DOSNE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Francis SELAM (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (liste "joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (liste "joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (liste "joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (liste "joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (liste "joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (liste "joinville avec vous"), Madame Anne MAROLLEAU (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (liste "joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (liste "joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (liste "joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTELE (liste "joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (liste "joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (liste "joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (liste "joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (liste "joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (liste "joinville avec vous"), Madame Luisa DOLOGUELE (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais"), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais")
Contre	4	Monsieur Jean-François CLAIR (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Madame Sylvie MERCIER (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Tony RENUCCI (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont")

**Article 1<sup>er</sup>** : Adopte, par chapitre, le budget primitif du cinéma pour l'exercice 2023, ci-annexé, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :


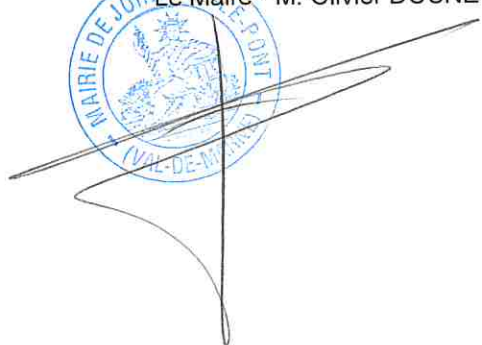
- en recettes : 254 007,00 €
- en dépenses : 254 007,00 €

Dont :


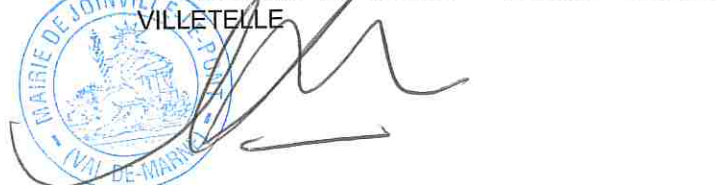
- Section de fonctionnement : 157 852,00 €
- Section d'investissement : 96 155,00 €

**Article 2** : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Le Maire - M. Olivier DOSNE



Le secrétaire de séance - Madame Murielle VILLETTELLE



Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le :

14 AVR. 2023

Télétransmise au contrôle de légalité le :

13 AVR. 2023

A Joinville-le-Pont le